



## Vice caché sur un véhicule d'occasion

Par **coustache\_old**, le **04/07/2007** à **02:06**

Bonjour!

J'ai acheté une voiture d'occasion chez un concessionnaire en juin 2006. Celle-ci, avait au compteur 79 200 kms, lorsque je l'ai acquéris. Aujourd'hui, un signal d'anomalie, pour le filtre et le capteur à particule (anti-pollution) apparaissent. Le capteur est prit en compte par la garantie, mais pas le filtre. Une réparation coutant 500€ à mes frais. Le vendeur aurait dû changer cette pièce à 80 000 kms, soit 800 kms après l'achat du véhicule. Mon automobile à aujourd'hui 98 900 kms. le concessionnaire ne m'a jamais stipulé qu'il faudrait changer une pièce coutant 500€ après avoir effectué 800 kms avec. Si j'avais su cela, je n'aurais jamais acheté ce véhicule. Est ce que le vendeur est dans l'obligation de me prendre la réparation ne compte? Car je pense que ceci est une vice caché.  
merci d'avance de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:12**

Bonjour.

Moi, au contraire, ce n'est pas un vice caché je dirai même que c'est le contraire...

Cette pièce aurait dû être changé à 80000 kms et elle a réussi a survivre 20 000 kms de plus... Je ne vois pas là dedans un quelconque défaut de fabrication. Il s'agit de l'usure normale de la voiture.